



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Centre-Val de Loire



cbn  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
BASSIN PARISIEN

## Compte-rendu

Date : 22/11/2022

Lieu : Orléans (45)

Sujet : Comité de pilotage Groupe de travail  
plantes invasives Centre-Val de Loire

*Rédigé par : Manon Rescan, Chargée d'études  
espèces invasives au Conservatoire d'espaces  
naturels Centre-Val de Loire*

### Ordre du jour

- GTPI → Bilan de 2019 à 2022; programmation 2023 et perspectives
- Membres du GTPI → Activités 2021/2022 (Bilan et perspectives)
- Appel à projet « Opération coup de poing »
- Actualités du Groupe de travail EEE Bassin Loire Bretagne
- La Crassule de Helms (*Crassula helmsii*)
- Le Faux hygrophile (*Gymnocoronis spilanthoides*)
- Bilan des activités de la FREDON et mise en place d'arrêtés préfectoraux : l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Points divers

Serge GRESSETTE ouvre la séance

[Tour de table : David BRUNET (AELB), Christophe CAUGANT (CD 37), Nicolas CHEVALIER (CD 45), Sarah CIRE (CBNBP), Christophe CORBEL (ARS CVL), Sophie DERUYVER (SAGE Loiret – EP Loire), Florient DESMOULINS (CBNBP), Ségolène FAUST (DREAL CVL), Bastien GADAUD (FDAAPPMA 18), Serge GRESSETTE (Cen), Annabelle MAHOUEAU (CD28), Daphné MARQUES (FNE), Alan MEHEUST (FCEN), Jean-Charles MILLOUET (ONF), Isabelle PAROT (FDAAPPMA 41), Romain PIVETTI (CD 45), Manon RESCAN (Cen), Grégoire RICOU (FDAAPPMA 37), Claire THOUMINOT (FREDON CVL), Eloi VAUDOLON (FDAAPPMA 28), Antoine VERSEIL (FDAAPPMA 45), Rémi VILLALTA (FDAAPPMA 36)]

### GTPI → Bilan de 2019 à 2022 ; programmation 2023 et perspectives

Cf. diaporama : « *GTPI\_COPI\_Membres\_22\_11\_2022* » Par Florient DESMOULINS, Sarah CIRE, Serge GRESSETTE et Manon RESCAN : axes de pilotage, connaissance, gestion et communication

### Échanges entre les participants

David BRUNET : Pose la question de l'effet de la remontée des barrages à aiguilles sur le Cher : quel serait l'impact sur la jussie ? Les migrateurs sont pris en compte mais il faudrait aussi voir si les variations d'eau sont bénéfiques ou amplifient le problème de la jussie. Est-ce favorable à la jussie d'avoir une ligne d'eau qui varie ? Indique que des ouvrages fermés toute l'année ralentiraient le développement de la jussie.

Grégoire RICOU : Les variations des lignes d'eau sont défavorables à beaucoup d'espèces qui ne survivent pas à la submersion contrairement à la jussie qui y résiste. La variation des lignes d'eau sur le Cher contribue à éliminer les autres espèces par submersion et laisse la place à la jussie qui n'a plus de concurrence.

**Eloi VAUDOLON** : Indique que le principal problème serait en hiver lors de la remise en eau où le risque de dissémination est important. De plus, l'absence de marnage permet la mise en compétition sur le haut des berges.

**Grégoire RICOU** : L'outil de saisie sera-t-il sous le format d'une application ?

**Florient DESMOULINS** : Le nouveau site internet permettra la saisie en ligne. L'utilisateur aura un identifiant particulier pour faire la saisie, pour l'instant uniquement sur pc. La nouvelle base de données, Lobelia, est un outil évolutif qui a été développé par le CBN Sud-Atlantique. Elle est actuellement en déploiement dans quatre CBN. Le CBNBP est en train de faire la migration de la base de données depuis l'ancien outil, la saisie en ligne est pour l'instant ouverte uniquement en interne mais devrait être ouverte aux têtes de réseaux dès 2023 donc à sa sortie elle sera propre à l'usage. Le développement et le déploiement de l'application nomade prendra un peu plus de temps et débutera vraisemblablement en 2024.

**Isabelle PAROT** : Les syndicats de rivière se demandent s'il est possible de proposer des formations à destination des entreprises qui font de l'arrachage de jussie car les entreprises qui réalisent des travaux de gestions EEE ne sont pas forcément spécialisées dans ce domaine. Isabelle a eu des retours négatifs sur le bien-fondé de l'utilisation d'entreprises qui font des boutures lors des travaux alors qu'on oblige les pêcheurs à faire attention.

Elle souhaiterait que l'AELB se pose également la question car les postes de techniciens sont financés par l'AELB donc voir pour mettre en place une formation auprès des syndicats de rivière.

**Grégoire RICOU** : Travaille beaucoup avec de l'insertion qui connaît un turnover important. Il serait intéressant de former les chefs de chantier mais ils tournent beaucoup aussi donc il faudrait faire des formations chaque année.

**Jean-Charles MILLOUET** : Approuve l'idée des formations préalables mais met en avant le fait que l'accompagnement des travaux est également à prendre en compte. De son expérience, quand les travaux sont supervisés, les résultats sont bien meilleurs.

**Serge GRESSETTE** : Ce type d'action fait partie des missions du GTPI. Il suffit que les têtes de réseau transmettent une liste de prestataire et une formation ciblée pourra être organisée.

**David BRUNET** : Rappelle que l'AELB ne finance plus la lutte contre les plantes invasives depuis le 11<sup>ème</sup> programme de l'AE, seule l'Hydrocotyle fausse-renoncule sur le bassin Dhuy-Loiret pourrait bénéficier d'une dérogation car il y a un enjeu de propagation sur la Loire.

**David BRUNET** : Le bateau faucardeur de Tours prend-il des précautions ?

**Grégoire RICOU** : Pas de réponse mais souhaite aborder un autre sujet : l'utilité de mettre un filet quand le cours d'eau est déjà envahi de jussie à l'aval.

**(cf. discussion page 3)**

**Antoine VERSEIL** : Se pose des questions sur une espèce qui prolifère dans le canal d'Orléans mais qui n'est pas classée comme invasive : la Grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*). Comment la gérer ?

**Florient DESMOULINS** : Sur le canal elle a fait effectivement un boom cette année mais il faut retenir que c'est une espèce patrimoniale, déterminante ZNIEFF. Elle semble bénéficier ces dernières années des conditions plus chaudes et peut donc avoir une dynamique importante. C'est une espèce flottante, non enracinée, qui produit des hibernacles pour résister à l'hiver et repart au printemps.

Elle n'est pas protégée, il n'y a pas de contraintes légales de gestion mais il faut garder à l'esprit qu'elle est patrimoniale au niveau régional et donc que la gestion doit être réfléchie.

**Jean-Charles MILLOUET** : Précise qu'elle peut recouvrir l'intégralité de la surface de certaines mares domaniales d'Orléans.

**Florient DESMOULINS** : Attire l'attention sur la confusion possible avec le Faux nénuphar (*Nymphoides peltata*) qui est une espèce très rare et protégée. Il fleurit jaune alors que *Hydrocharis morsus-ranae* fleurit blanc.

## **Membres GTPI → Activités 2021/2022 (Bilan et perspectives)**

### **Bilan et perspectives dans l'Indre et Loire**

Par **Grégoire RICOU**

- Connexions des annexes avec le cours principal Vienne et Loire : quelques opérations d'arrachage de jussies sur les annexes hydrauliques + partenariat avec la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour des arrachages ponctuels.
- Sur le Cher : le Nouvel Espace Cher (NEC) a fait de grosses interventions mécanisées. Ils entretiennent maintenant par arrachages manuels. Les opérations prennent peu de temps mais quand on arrête les interventions, ça repart.
- Sur l'Indre : le syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre intervient sur la zone médiane et aval : intervention de routine par un agent dédié à ces opérations, opérant avec des travailleurs en insertion. En amont on commence à voir de la colonisation apparaître.
- Pour la Claise : entretien de routine par la Communauté de communes.
- Sur la Cisse : grosses interventions pour modifier la morphologie de la rivière avec création d'un îlot central → implantation de la jussie sur au moins un des deux bras.
- Présence de l'Egérie dense mais pas de gestion, en revanche, elle explose sur la Creuse (37). Conditions hydrologiques de plus en plus faibles, donc peut-être que la Creuse devient plus favorable.
- Vienne : développement de l'Egérie qui se fait en parallèle de la jussie.

### **Échanges entre les participants**

**David BRUNET** : Les annexes dont les opérations ont été financées par l'AELB restent-elles fonctionnelles ?

**Grégoire RICOU** : En termes d'invasion par la jussie, c'est très variable, certaines annexes ne sont pas du tout envahies, certaines peu envahies sur lesquelles des gestions sont faites, certaines très envahies où la gestion n'est pas réalisée. La problématique est le maintien de la connexion des annexes avec les cours d'eau principaux sur lesquelles il y a de grosses banquettes. Ces zones sont donc entretenues pour limiter la sédimentation et le travail mécanique qui suivrait si aucune intervention n'était faite. Pour les annexes, ça dépend aussi de la topographie : sur les points bas, il y a plus de jussie.

### **Échanges : les déchets de jussie en pied de berges**

*Cf. diaporama : « Arrachage de jussie à la connexion des annexes FDP37 »* par **Grégoire RICOU**

- Développement important de la jussie à la connexion des annexes hydrauliques. Développement d'hélophytes puis ligneux sur les anciennes banquettes de jussie.

- Actuellement on arrache la jussie puis elle est déplacée sur plusieurs dizaines de km par camions ; le bateau arracheur enlève beaucoup de terre, de vase et de jussie ce qui est compliqué et coûte cher.  
Si on pose tout ça en bord de berge, on accélérerait le rehaussement de la banquette et le développement des héliophytes.
- Question : sur des milieux très envahis, avec des volumes importants, où des banquettes sont en formation, où l'accès est complexe, où il faut exporter la jussie sur des dizaines de km etc., ne pourrait-on pas plutôt déposer la jussie en pieds de berges ce qui pourrait avoir un effet d'accélération de ce qui s'observe déjà : l'installation d'héliophyte puis de ligneux ?

**David BRUNET** : Est-ce que la DDT autorise encore l'épandage de la jussie sur les terres agricoles ?

**Sékolène FAUST** : Rappelle que l'export vers les parcelles agricoles est interdit sauf dérogation, il n'est autorisé que vers un site de destruction, mais rien n'oblige à l'exporter.

**Grégoire RICOU** : On a déjà fait de l'export vers les parcelles agricoles avec épandage mais il faut que cela s'y prête, c'est-à-dire avoir une terre agricole à proximité. Ici ce n'est pas le cas. De plus, il faut 4 engins pour exporter la jussie, ça fait beaucoup d'allers-retours : 4 jours pour faire un chenal de 50m, ce qui entraîne aussi un coût important.

Dilemme actuel : Soit on gère en posant la jussie sur les berges, soit on ne gère pas car l'accès à cet endroit est trop compliqué pour des machines.

**Antoine VERSEIL** : Est d'accord, c'est parce qu'on est obligé d'exporter que plus rien n'est fait sur la jussie, la Loire est déjà très envahie donc ne semble pas poser de problème, par contre voir avec la DDT si elle est d'accord.

**Jean-Charles MILLOUET** : Sait-on, entre *Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*, de quelle espèce il s'agit ? Ont-elles la même dynamique ? Est-ce que les deux espèces de jussies réagissent de la même façon aux travaux ? Peut-être que ce qui pourrait fonctionner avec l'une pourrait moins bien fonctionner avec l'autre ?

**Grégoire RICOU** : Globalement c'est *L. grandiflora* mais on gère sans distinction. Là, l'objectif est d'entretenir les connexions et de la stabiliser en bordure.

**Eloi VAUDOLON** : Ne voit pas le souci si la colonisation est très importante. Déjà expérimenté sur un abreuvoir à vache : roulage de la jussie sur la berge, laissée en andain → l'année d'après l'andain avait disparu et des héliophytes avaient pris la place de la jussie. Le coût de l'export est trop important donc dans des cas précis, cela ne semble pas présenter de soucis.

**Sékolène FAUST** : D'un point de vue réglementaire, rien n'interdit d'appliquer cette technique.

**Eloi VAUDOLON** : Est-ce que ça serait à faire tous les ans ?

**Grégoire RICOU** : L'idée est de faire un passage mécanique et après des passages manuels.

**Eloi VAUDOLON** : Propose que ça soit mis en place et de surveiller pour voir si c'est efficace.

**Grégoire RICOU** : propose pour conclure de mettre en place sur de petites surfaces et de maintenir une surveillance.

### **Bilan et perspectives dans l'Eure-et-Loir**

Par **Eloi VAUDOLON**

Cf. diaporama : « GTPI FD28 Novembre 2022 ». Par **Eloi VAUDOLON**

- Le 28 est en tête de bassin versant donc les taux d'invasions de plantes invasives sont moindres qu'ailleurs.
- Sur le Loir, interventions sur la jussie depuis plus de 10 ans et depuis 7 – 8 ans on observe une régression de plus de 80% de la jussie. Seule une gestion par arrachages manuels est réalisée sur 40 km de cours d'eau. Cela représente moins de 4000 m<sup>2</sup> de jussie à gérer.
- 2020 et 2022 : 20 à 25 jours d'intervention par an en manuel à l'aide de 2 barques avec des entreprises d'insertion déjà formées à la problématique : arrachage de la totalité des foyers.
- 2023 : il n'y aura plus de financements de la part de l'AE (qui finançait 20 k €/an) donc l'an prochain la FDP 28 souhaite déposer une candidature pour l'appel à projet (AAP) « opération coup de poing ».
- Crassule de Helms découverte depuis 2020 (*cf. discussion page 8*).
- Découverte de l'Azolle fausse-fougère (*Azolla filiculoides*) avec un boom énorme il y a une semaine qui recouvre parfois la totalité du cours d'eau (40 m de large sur plus d'1 km). Pas de gestion prévue, juste un suivi.
- Au vu du manque de financements, la FDP 28 se demande si les opérations de gestion des plantes invasives vont se poursuivre.

**Ségolène FAUST** : l'AAP 2022 est clos, l'enveloppe a été consommée et il faudra déposer les dossiers pour 2023 au moment de la parution de l'AAP 2023 (*cf. discussion page 7*).

**David BRUNET** : Concernant l'ouvrage effacé sur le 28, est-ce que cela favorise la jussie ?

**Eloi VAUDOLON** : La jussie est arrachée sur le secteur tous les ans. Une alerte a été faite lors de la phase d'étude sur le fait qu'il y avait de la jussie sur le linéaire impacté par les travaux RCE, plusieurs passages d'arrachage sont prévus avant le passage de l'entreprise qui réalisera les travaux, puis pendant la phase chantier mais il est à noter qu'il y a eu 1 an de baisse du niveau d'eau avant le début des travaux qui a exondé 1 m de berge en pentes douces ce qui présentait donc un risque d'installation de la jussie. A cela s'est ajoutée la canicule de 2022 mais ces berges ont été recolonisées rapidement par la végétation indigène et n'ont pas été colonisées par la jussie. Idem sur la Conie car il y a eu un assec à cause du manque de pluie et des grosses chaleurs mais la jussie ne s'est pas beaucoup développée, en revanche, elle a migré vers sa forme terrestre dont la gestion est plus compliquée et moins efficace.

**David BRUNET** : L'Agence de l'eau Seine Normandie donne-t-elle toujours des financements ?

**Eloi VAUDOLON** : Non, la jussie est absente de l'Eure.

Les opérations de gestion sur les autres EEE avaient déjà été arrêtées car les EEE étaient surtout localisées sur des petites mares déconnectées donc ce n'était pas pertinent, les sites de gestion ont été priorisés. Les actions sur la Balsamine de l'Himalaya continuent avec l'aide du département car les sites se trouvent en tête de bassin de l'Eure (15 km de linéaire).

## **Bilan et perspectives dans le Loiret**

Par **Antoine VERSEIL**

- Aucune action de grande ampleur sur la Loire.
- Arrêt de financement sur la thématique donc les syndicats ont arrêté leurs interventions.
- La jussie semble se stabiliser : minéralisation des banquettes de jussie (à suivre).
- Travaux de renaturation de la Cheuille : existence d'une station de renouées présente avant les travaux. Cette station a explosé après les travaux, la gestion est devenue plus difficile

donc un géotextile a été posé et le suivi est en cours. Pour l'instant la renouée n'a repoussé que sur la station historique mais pas encore sur les nouvelles surfaces colonisées.

### **Bilan et perspectives dans Le Loir-et-Cher**

Par **Isabelle PAROT**

- Arrachages manuels de jussie par les syndicats de rivière sur plusieurs secteurs comme chaque année.
- Test de gestion par concurrence végétale sur de la renouée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse : favoriser les ronces pour étouffer la renouée. Cette opération semble efficace, de beaux ronciers sont installés : à suivre.
- Problèmes d'arrachages mécaniques avec le NEC, la Communauté d'agglomérations de Vendôme et le syndicat du Loir.
- Syndicat du Bassin du Beuvron : arrachages manuels sur le Cosson avec leur équipe d'entretien, ils sont intervenus sur la Laitue d'eau (*Pistia stratiotes*).
- Sur la Sauldre : repérage de terrain à venir, il faudrait voir pour associer le syndicat.
- Depuis 2008 : suivi d'un arrachage annuel de jussie sur un étang privé de Sologne (un petit seau récolté par an), cette année avec l'abaissement du niveau des eaux et la chaleur, il y a eu une explosion de la jussie donc une demande a été faite à la propriétaire pour intervenir mécaniquement mais ça pose question.
- Questionnement : a-t-on un retour du volume financier accordé par les syndicats de rivière et autre sur cet arrachage de jussie ?

**David BRUNET** : Pas de gros volumes en Centre-Val de Loire, le problème est surtout à l'échelle bassin notamment sur les zones littorales et pas à l'échelle régionale.

**Florient DESMOULINS** : En ce qui concerne la Laitue d'eau, la source a été identifiée chez un particulier. Une prise de contact par le Syndicat du Beuvron a eu lieu avec le propriétaire pour qu'il n'en remette pas mais l'espèce est très gélive et ne pose donc pas trop de problèmes pour l'instant. Etant donné qu'il n'y a pas de mécanisme de résistance au froid, les populations disparaissent à l'hiver et ne réapparaissent pas. Par contre, il y a des risques de prolifération estivale en lien avec des étés de plus en plus chaud, ce qui entraînerait des impacts ponctuels comme c'est le cas avec l'Azolle.

Il est à noter que, depuis le 22 juillet 2022, la Laitue d'eau est inscrite sur la liste des espèces envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1143/2014. Son introduction, son transport, sa détention ou encore sa commercialisation sont donc interdites.

### **Bilan et perspectives dans l'Indre**

Par **Rémi VILLALTA**

- Une équipe est intervenue sur plusieurs secteurs du bassin du Fouzon avec un chantier participatif contre la jussie.
- Tentative d'actions sur la Berce du Caucase (où il n'y avait plus eu d'action pendant 3 ans) mais dans cette zone elle a explosé et les équipements à disposition n'étaient plus adaptés à la nouvelle situation. Il est signalé par ailleurs que la dynamique est très importante sur le bassin de la Théols et aux abords de Châteauroux.
- Intervention de la SNAPCA sur la jussie sur la Creuse pendant 2 semaines.

- Pour l'instant la FDP n'a plus d'équipe donc à voir l'an prochain si les actions peuvent être continuées ou pas.

Serge GRESSETTE : Concernant la Berce du Caucase, elle a explosé dans certains secteurs en amont d'Issoudun. Le GTPI est en contact pour une intervention sur ce secteur avec Elodie Joliveau du Pays Castelroussin.

### **Bilan et perspectives sur le Dhuy**

Par Sophie DERUYVER

- 2022 : arrachages manuels ponctuels de l'Hydrocotyle fausse-renoncule : peu d'impact observé mais il y a une volonté de mettre en place un plan de gestion car avant elle était contenue sur le Dhuy mais depuis 2021, à cause de la pluie, les vannes des installations hydrauliques ont été ouvertes et donc elle s'est dispersée sur la partie aval du Loiret. C'est une problématique importante par rapport à la Loire. Sur le Loiret les pieds ont été arrachés systématiquement en 2021 et début 2022, il n'y en avait plus à l'été 2022.
- Elodée et Egérie : faucardage pratiqué avec des résultats non pérennes.
- Azolle trouvée sur le Loiret pour la première fois en 2022.

### **Bilan et perspectives pour le conseil départemental du Loiret**

Par Romain PIVETTI et Nicolas CHEVALIER

- Prévoit des opérations contre la jussie sur un bief du canal d'Orléans
- Continue le partenariat avec le CBNBP pour la prospection et la recherche des EEE
- 2023 : formation des agents du canal à prévoir
- 2022 : Partenariat avec la FREDON sur l'Ambroisie

### **Bilan et perspectives pour le conseil départemental d'Indre et Loire**

Par Christophe CAUGANT

- Sur les ENS, le travail sur les EEE n'est plus systématique car il n'est pas pérenne = trop d'argent injecté dans les opérations pour trop peu de résultats.
- Seulement de la gestion quand il y a une problématique d'envahissement :
  - o Essais sur la Renouée du Japon près d'un étang, présente sur 30m<sup>2</sup> :
    - 1<sup>er</sup> essai : étrépage : n'a pas fonctionné
    - 2<sup>ème</sup> essai : test de brûlage, mise en place de tôle sur la renouée puis brûlage en hiver : aucun rejet n'a été observé sauf en périphérie. L'eau du sol est montée en température et a « cuit » le système racinaire. Résultat : une bonne reprise d'autres plantes mais pas de grosse reprise de la Renouée.
  - o Pour le robinier : tentative d'élimination en milieu boisé et ombragé de robineraie pure sur 10 arbres : 1 seul rejet observé.
    - Premier essai : annelage avec hauteur à respecter (>1m30) → mortalité variable des arbres mais beaucoup de rejets bien que fragiles
    - Deuxième essai : coupe au ras et rognage des souches : 1 seul rejet
    - Cet hiver : essais sur du Robinier en prairie : coupe et rognage pour voir si le résultat est le même

Serge GRESSETTE : Des essais ont été faits en milieu ouvert et sableux mais n'ont pas été concluants. Même constat sur des essais en région AuRA.

## Appel à projet « Opération coup de poing »

Par [Ségolène FAUST](#)

- [Appel à projet « Opération coup de poing »](#)
- Lancé en juin 2022 pour des opérations qui devaient démarrer en 2022
- 1,4 millions d'euros / opérations subventionnée à 50%
- Très peu de dossier reçu par la DREAL Centre-Val de Loire
- A l'échelle nationale : en septembre, 22 dossiers ont été déposés et 19 acceptés ; 82% sur des espèces végétales, soit 1,1 millions d'euros. Pas de dossier retenu en région CVL, la majorité des dossiers acceptés venaient des DOMTOM.
- Espèces principales : jussie, myriophylle, hydrocotyle
- Pas encore d'information sur 2023
- Les dossiers ne sont pas pluriannuels : ils doivent être redéposés chaque année.

[Eloï VAUDOLON](#) : Signale le manque de clarté sur le calendrier de l'AAP

## Pause repas

## Actualités du Groupe de travail EEE Bassin Loire Bretagne

Par [Alan MEHEUST](#)

- Mise à jour du [guide de reconnaissance plantes invasives](#)
- Refonte graphique et mise à jour de l'exposition Bassin : rééditions de 11 panneaux + 1 nouveau panneau sur la réglementation.
- [Synthèse des actualités sur les EEE](#) depuis 2014 (2400 articles) : compilation des informations et recommandations par rapport à l'analyse de ces données.
- Stage de Julie Offerle : production d'une méthode pour établir une liste d'espèces potentiellement envahissantes sur le bassin Loire Bretagne (basée sur la méthode Harmonia+ et questions complémentaires qui prennent en compte les problématiques et le contexte du bassin et des milieux aquatiques). Chaque espèce passera par une phase d'analyse de données puis une phase de concertation avec les membres du GT. Validation en cours. Sortie début 2023.
- Plan Loire V va bientôt débuter.
  - ⇒ Renouvellement du Plan d'action de l'animation : fin d'année 2022
- Dans les années à venir, orientation selon 3 piliers :
  - Animation
  - Formation
  - Prévention des invasions
- ⇒ Recherche
- ⇒ Aider les gestionnaires à faire un diagnostic de la sensibilité de leurs milieux sur leur territoire
- ⇒ Rédaction de documents qui accompagneront les gestionnaires dans la définition de stratégie de territoire
- 2023 : sortie de [l'appel à manifestation d'intérêt \(AMI\) INVABIO II](#)



## La Crassule de Helms, *Crassula helmsii*

Cf. diaporama : « GTPI FD28 Novembre 2022 ». Par Eloi VAUDOLON

- Découverte de la Crassule de Helms à l'été 2020 dans le 28 sur une annexe hydraulique se jetant dans l'Eure : 2 foyers identifiés à Luisant et Fontenay-sur-Eure. Suspicion d'introduction dès 2016 pour la station de Luisant.
- 2021 : 15 – 20 m<sup>2</sup> en tout
- 2021 - 2022 : diagnostic et état des lieux sur le territoire (source, dynamique etc.) → prospection : jusqu'à 150 m<sup>2</sup> envahis + identification de l'étang source à Fontenay-sur-Eure (propriétaire prévenue, discussion avec les pêcheurs pour mettre en place une gestion sur l'étang)
- A venir : prospection du secteur qui fait le lien entre les deux stations + annexes hydrauliques entre ces deux foyers. Communication auprès des jardineriers.
- Gestion encore en réflexion :
  - Gestion de cloisonnement sur Fontenay-sur-Eure : rien en 2023 si ce n'est la prise de contact avec la propriétaire de l'étang source pour l'isoler du reste du réseau (ballots de paille posés début décembre)
  - Probablement déjà trop tard pour l'éradication
  - Gestion par arrachage sur le foyer de Luisant dès 2023 car annexe uniquement alimentée par l'aval et par source. Présence de la Crassule sur 250 m, avec un recouvrement différent selon les zones : arrachage manuel sur les zones 1, 2, et 3 avec sécurisation par un filet entre chaque zone. Zone 4 en arrachage mécanique avec décapage des berges car Chartres métropole souhaite le retalutage des berges dans cette zone.
- Sollicite les membres du GT pour avoir leur opinion

### Échanges entre les participants

Serge GRESSETTE : Est-ce qu'il ne faudrait pas fermer le bras du déversoir de l'étang de Fontenay-sur-Eure ?

Manon RESCAN : C'est la première chose qui a été proposée à la propriétaire : isoler son étang du cours d'eau. Un dispositif sera mis en place début décembre à cette fin : installation de ballots de paille au niveau du déversoir de l'étang.

Serge GRESSETTE : Est-ce que l'arrachage manuel est possible étant donné que la plante est cassante ?

Eloi VAUDOLON : Oui, des tests ont été fait avec Chartres Métropole ; il sera pratiqué sur le foyer de Luisant.

Sékolène FAUST : Est-ce que le financement sera pris en charge en interne ?

Eloi VAUDOLON : Oui, on ne dépose aucun dossier : prise en charge par Chartres Métropole et FDP 28, aucune demande de financement car les travaux ne vont pas demander beaucoup de temps ou de moyen.

Grégoire RICOU : Comment décrocher la Crassule ?

Eloi VAUDOLON : A la main car la plante est très fragile. Il faut commencer par la partie terrestre et essayer de prendre la partie racinaire pour éviter la casse.

Grégoire RICOU : Quelle technique allez-vous utiliser pour éviter au mieux la dispersion lors de l'arrachage ? Epuisette ?

Eloi VAUDOLON : Pas de protocole aussi précis, des tests seront faits pour voir ce qui fonctionne le mieux.

Grégoire RICOU : Test réalisé sur la jussie avec des sacs en toiles de jute lors de campagnes d'arrachages sur des petites surfaces, peut-être que cela pourrait être testé pour la Crassule.

Jean-Charles MILLOUET : Si les surfaces sont petites y aurait-il la possibilité de creuser une fosse d'environ 1 m de profondeur, d'y déposer la crassule et de la reboucher ?

Eloi VAUDOLON : Oui en théorie mais on est sur un cours d'eau donc opération impossible.

Ségolène FAUST : Signale qu'il y a des REX disponibles sur le centre de ressource concernant cette espèce.

Eloi VAUDOLON : Précise que ces REX ne sont que sur des plans d'eau fermés et ne sont donc pas applicables au cas présent.

Serge GRESSETTE : Approuve, il s'agit d'un cas atypique par rapport à ailleurs en France où ce sont des milieux stagnants qui sont concernés.

Ségolène FAUST : L'arrachage sera-t-il spécifique ou sélectif ?

Eloi VAUDOLON : Sélectif. La Crassule se développe plus rapidement que le callitriche mais quand elle est vraiment concurrencée, elle se développe moins donc arrachage sélectif pour éviter de laisser des zones sans concurrence.

David BRUNET : Les nouveaux foyers de très faible surface sont-ils arrachés à mesure de leurs découvertes lors des prospections ?

Eloi VAUDOLON : Non, les foyers n'ont pas été touchés par peur d'amplifier le problème, pas de retour de gestion pour aider dans la prise de décision. Maintenant des essais vont être fait pour voir si on peut gérer sans risque, les foyers relais seront enlevés systématiquement car ce n'est pas énorme en termes financier et humain, de plus, la zone est bien connue, ils savent où elle est susceptible de s'installer donc la gestion pourra être efficace.

Jean-Charles MILLOUET : Voir les REX anglais car l'Angleterre est confrontée à la Crassule depuis des décennies.

Eloi VAUDOLON : Pourquoi pas, on verra avec le centre de ressource.

Alan MEHEUST : Conseille de se tourner vers le GTPI pour aller chercher le centre de ressource.

Eloi VAUDOLON : Pense le faire mais commencera quand même les travaux pour éviter que l'espèce ne prolifère encore plus.

David BRUNET : Y-a-t-il de la Crassule sur le bassin de la Loire ?

Alan MEHEUST : [En Pays de la Loire, la Crassule supplante la jussie sur certains secteurs avec une dynamique très forte et elle est aussi suspectée en Auvergne](#)

Florient DESMOULINS : La Crassule peut faire des « sauts » de plusieurs kilomètres ce qui a été observé en Pays de la Loire (cf. Emmanuel Leheurteux). Les prospections doivent donc être réalisées sur une grande partie de l'Eure au moins à l'aval, en ce qui concerne l'amont, le point d'introduction semble circonscrit.

Alan MEHEUST : La Crassule de Helms fait partie des espèces instruites au niveau national pour intégrer la future liste française portant complément à celle européenne. C'est un processus long et compliqué mais qui règlera le problème de la vente et permettra une meilleure sensibilisation autour de l'espèce.

Eloi VAUDOLON : Chartres métropole va commencer les travaux sur le bras du cours d'eau de Luisant donc des opérations peuvent être menées et permettront d'avoir des retours d'expériences, une carte SIG sera faite. Cela permettra d'acquérir de l'expérience sur l'espèce dans cette configuration.

Jean-Charles MILLOUET : Pourrait-on faire les prospections par drone ?

Eloi VAUDOLON : Trop compliqué car la Crassule se mélange beaucoup avec d'autres espèces, on ne pourrait la voir que si on a des banquettes monospécifiques. Les secteurs à enjeu vont être priorisés :

d'abord les endroits où elle est susceptible de s'implanter, si elle est retrouvée, on pourra supposer qu'elle se trouvera ailleurs. Pour l'instant, il est peu probable de la trouver dans le lit mineur, ou alors en foyer relais.

Eloi VAUDOLON et Florent LOUISOT transmettront les dates prévisionnelles d'intervention et feront un retour pour le prochain COPIL.

**Annabelle MAHOUEAU** : N'hésitera pas à parler de l'espèce auprès du réseau de techniciens.

**Christophe CAUGANT** : Qu'est devenue la station du Loiret identifiée en 2012 ?

**Florent DESMOULINS** : Elle n'a pas été réobservée depuis 2 ans. Elle a probablement été implantée lors des travaux de restauration de mégaphorbiaie avec le géotextile car elle était bien imbriquée dedans mais elle a régressé quand celui-ci a commencé à se dégrader. Les forts étiages et la concurrence végétale semblent également la limiter. Des actions ont été menées dans les années suivant la découverte mais vite abandonnées pour éviter de la déplacer ou d'amplifier les choses. A l'heure actuelle, il semble donc qu'elle ait disparu d'elle-même.

### **Gymnocoronis spilanthoides. Le faux hygrophile**

*Cf. diaporama* : « COPIL GTPI\_22.11.2022\_Gymnocoronis spilanthoides ». Par **Florent DESMOULINS** et **Sarah CIRE**

#### **Échanges entre les participants**

**Eloi VAUDOLON** : Peut-on la composter malgré les parties aériennes bien développées chez cette espèce ?

**Florent DESMOULINS** : Oui, ça reste des plantes de marais et elle ne semble pas se reproduire par graine.

**Grégoire RICOU** : Quelle est sa phénologie ? Et est-elle facilement reconnaissable sans fleurs ?

**Florent DESMOULINS** : C'est une plante estivale donc plutôt **tardive** comme beaucoup d'invasives et d'identification plutôt facile, même à l'état végétatif, il faut juste l'avoir vue une fois.

**Eloi VAUDOLON** : Des opérations de gestion ont-elles déjà été réalisées sur cette plante ?

**Florent DESMOULINS** : Non, pas de retour pour l'instant.

**Alan MEHEUST** : Précise que les surfaces sont importantes donc pas d'intervention rapide mais Le Cen Pays-de-la-Loire réagira vite et de manière efficace car il a déjà des protocoles pour ce genre de cas.

**Grégoire RICOU** : Il est possible qu'à cause du réchauffement et des débits de plus en plus faibles, elle vienne à se développer.

**Alan MEHEUST** : Il existe un éclairage scientifique : « [EEE et changement climatique](#) », publié par le CDR. [Vidéo disponible](#).

**Eloi VAUDOLON** : Remarque que depuis trois ans, il y a beaucoup plus de signalement de nouvelles espèces ou nouveaux spots d'invasion.

**Alan MEHEUST** : Précise que depuis quelques années, il y a une augmentation des échanges commerciaux.

**Eloi VAUDOLON** : Suppose que les espèces étaient déjà présentes mais n'ont jamais été identifiées car les conditions n'étaient pas bonnes. Mais avec le changement climatique, peut-être que ces espèces vont devenir visibles et vont devenir envahissantes.

Alan MEHEUST : Le changement climatique va modifier la répartition des espèces, l'efficacité de la gestion et les types de milieux envahis : des milieux qui n'auraient pas été impactés pourraient devenir sensibles.

### **Bilan des activités de la FREDON et mise en place d'arrêtés préfectoraux : l'Ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia***

Cf. diaporama : « 20221122 GTPI – Présentation FREDON AMBROISIE ». Par Claire THOUMINOT

#### **Échanges entre les participants**

Serge GRESSETTE : [L'application de signalement est très bien](#) construite. Est-ce que depuis 2-3 ans il y a une augmentation des signalements en région CVL ?

Claire THOUMINOT : Cette année il y a effectivement eu une augmentation, avec 326 signalements qui comprennent les entrées faites par la FREDON et ceux de particuliers. La FREDON fait aussi de la prospection chaque année pour mobiliser les référents.

Serge GRESSETTE : 326 signalements par an c'est un bon résultat comparativement à d'autres plateformes de signalement. Est-ce que le but de la plateforme est de seulement recenser l'ambroisie ou également de la détruire ?

Claire THOUMINOT : Les deux, le but est de savoir où il y en a mais aussi que ça remonte jusqu'au référent pour qu'il puisse agir. Sur les 326 signalements, 15 % ont été notés comme détruits.

Jean-Charles MILLOUET : Note que le problème reste le stock de graines dans le sol.

Claire THOUMINOT : C'est pour ça que le gros du problème se situe en milieu agricole car les agriculteurs laissent souvent monter la plante en graines ce qui fait grossir les stocks de graines chaque année. Dans le Cher, les conseillers agricoles apportent un appui et demandent aux agriculteurs de faire plus de cultures de printemps. Ils sensibilisent aussi les agriculteurs à gérer l'espèce dès qu'elle commence à arriver sur une parcelle agricole pour éviter que la prolifération ne s'amplifie.

Grégoire RICOU : Sur les 36 destructions, est-ce que certaines concernent le Val de Loire ?

Claire THOUMINOT : Sur la Loire, il n'y a pas eu de signalement d'ambroisie. Peut-être juste un particulier qui a fait un signalement et qui l'a détruite derrière.

Jean-Charles MILLOUET : Des actions de gestion sont réalisées mais y-a-t-il un suivi ?

Claire THOUMINOT : Les points gardés en mémoire via l'application servent à prospecter l'année suivante et voir si les foyers sont toujours présents.

Grégoire RICOU : La destruction chimique est-elle pratiquée ?

Claire THOUMINOT : En milieu agricole, elle est possible. Néanmoins, il est conseillé de faire un faux semis puis un travail mécanique et enfin ressemer. Ça permet de faire lever les adventices mais n'élimine pas tout le stock de graines d'ambroisie. De plus, le travail du sol remet la banque de graines à la lumière ce qui est à éviter. Le traitement chimique est possible mais pas pour le tournesol car les deux espèces sont de la même famille, ça ne sera pas sélectif sauf pour quelques variétés tolérantes.

Eloi VAUDOLON : Le problème avec le semis direct c'est qu'il appauvrit le sol, il faudra forcément retourner sinon au bout de 5 ans les rendements seront plus faibles.

Claire THOUMINOT : *Terres inovia* a fait des essais pour éviter la prolifération de l'ambroisie. Ils conseillent l'arrachage pour de petites surfaces en milieux de culture mais si la culture est avancée, on ne peut plus faucher l'ambroisie qui s'y trouve. Le problème est d'autant plus important pour les

agriculteurs qui cultivent en bio et n'utilisent pas d'herbicides. En interculture, il est conseillé d'intervenir par fauche au moins deux fois. Quand l'interculture est semée, les agriculteurs n'ont théoriquement pas le droit d'avoir de sol nu. Ils doivent demander une dérogation à la DDT pour avoir le droit de retourner le sol en vue d'éliminer l'ambrosie car les arrêtés les y obligent. La seule façon d'éliminer la plante est d'épuiser le stock de graines. L'objectif est donc de ne pas entretenir le stock de graines.

**Christophe CORBEL** : Dresse l'historique des remontées de données Ambrosie. 216 signalements en 2018, 74 en 2019, 2020 a été une année atypique à cause de la COVID. En 2021, il y a eu 133 signalements donc l'année 2022 a vu une belle augmentation des signalements et surtout par la FREDON. L'objectif de la plateforme est de travailler en *workflow* avec certaines collectivités. Les collectivités font les signalements et s'assurent que les pieds d'ambrosie ont bien été traités d'une année sur l'autre. Les signalements restent quand même limités par rapport à d'autres régions comme l'Auvergne. Il est aussi possible que les signalements soient moindres car ils peuvent créer des conflits entre particuliers et agriculteurs, les particuliers signalent l'ambrosie dans les champs pour obliger les agriculteurs à agir.

**David BRUNET** : Est-ce que l'ARS suit les consultations allergènes ? Notamment sur le Cher ?

**Christophe CORBEL** : Non, pas d'indicateurs qui peuvent être suivis facilement, peu d'allergologues dans le département.

**David BRUNET** : Pourrait-on suivre la vente des médicaments ?

**Christophe CORBEL** : Cela pourrait se faire, ça a été réalisé au niveau national. La consommation d'antihistaminique a été étudiée en rapport avec les pics polliniques de l'ambrosie qui sont assez caractéristiques car décalés. Mais la progression est lente, elle s'étend sur des décennies. Un échange avec les allergologues de Bourges sur leurs ressentis a été fait, ils remontent que de plus en plus de patients ont des symptômes. 7 % de la population serait sensibilisée et ce chiffre augmentera progressivement. C'est un argument pour aller vers une gestion des émissions de pollens et agir sur le front de progression.

Concernant les arrêtés : pour le 37 ce n'est pas encore à l'ordre du jour pour des raisons internes et pour le 45, il devrait sortir l'an prochain.

**Alan MEHEUST** : Certaines FREDON commencent à se pencher sur d'autres espèces, qu'en est-il en CVL ?

**Christophe CORBEL** : La FREDON CVL s'impliquera sur les chenilles processionnaires du pin ou les espèces à enjeux pour la santé comme l'ambrosie. Les chenilles processionnaires posent de plus en plus de problèmes et présentent un enjeu sanitaire, elles seront donc la priorité pour les prochaines années.

**Christophe CAUGANT** : Que prévoir sur l'ambrosie pour toutes les stations situées en lit mineur de la Loire, qui doit intervenir ? DDT, collectivités, autres ?

**Claire THOUMINOT** : Question compliquée, tout le monde se renvoie la balle.

**Christophe CORBEL** : c'est aussi une question de faisabilité. Le stock de graines est réalimenté chaque année et la gestion est difficile. D'un point de vue économique, c'est illusoire de penser pouvoir tout gérer, donc une priorité est à faire là où il y a de fortes densités de population. Les collectivités pourront intervenir. Il existe un espoir avec un scarabée qui consomme l'ambrosie : *Ophraella communa*. Malheureusement, il ne semble pas pouvoir s'installer en CVL pour l'instant à cause des hivers trop froids. Peut-être que le changement climatique favorisera son installation mais c'est loin d'être le cas pour l'instant. L'éco-pâturage peut aussi fonctionner mais il n'est pas envisageable partout.

**Serge GRESSETTE** : Observe depuis ces dernières années une évolution en milieux périurbains liée à l'arrivée de l'ambroisie avec l'apport par les chaussures, les outils, la terre pour la construction de maisons. La tendance observée en Rhône Alpes arrive dans le Berry.

**Claire THOUMINOT** : Dans les signalements ce n'est pas la majorité.

**Jean-Charles MILLOUET** : Note qu'il y aurait peut-être moins de prospection sur les terrains privés.

**Christophe CORBEL** : Suite à des échanges avec un bureau d'études (qui travaille sur l'aménagement urbain), constate que lors des travaux, des terres récupérées dans le Cher sont contaminées. Il faudrait imposer dans le cahier de charge de vérifier le matériel et les importations de terre.

### **Points divers**

**Serge GRESSETTE** clôture la séance.

AE : Agence de l'eau

AELB : Agence de l'eau Loire Bretagne

AP : Appel à projet « Opération coup de poing »

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

CD : Conseil départemental

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CDR : Centre de Ressources national EEE

CVL : Centre-Val de Loire

EEE : Espèces exotiques envahissantes

GT : Groupe de travail

GTPI : Groupe de travail Plantes invasives